



Comité de Cohabitation Port-Communauté



Rapport d'activités 2016

Février 2017

NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société

Transfert Environnement et Société a été mandaté par l'Administration portuaire de Québec pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes des réunions du Comité de Cohabitation Port-Communauté, à titre de tiers indépendant.

Ce rapport annuel dresse une synthèse des activités du comité en 2016. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document. Il s'agit du premier rapport annuel du comité préparé par Transfert Environnement et Société.

Ce rapport a été validé par les membres du comité avant d'être rendu public, afin d'assurer la justesse des informations présentées.

Membres du Comité de Cohabitation Port-Communauté

Les membres du comité préservent l'indépendance totale de leurs opinions, qu'elles soient défavorables ou favorables aux projets et aux activités se déroulant sur le territoire du Port de Québec. Ainsi, les propos et les opinions exprimés sont non nominatifs afin de respecter le positionnement de chacun des membres.

1. Présentation du Comité de Cohabitation Port-Communauté

Le Comité de relations avec la communauté du Port de Québec (CRC) a été mis en place en 2012 afin de constituer un lieu d'échanges privilégié avec la population au sujet des projets et activités de l'Administration portuaire de Québec (APQ). Il permet aux organismes et aux résidents de la communauté de s'informer, donner leur opinion et partager des suggestions.

Les modalités de fonctionnement du CRC ont été révisées en 2015, en collaboration avec ses membres. L'intention de l'APQ était de poursuivre et d'intensifier ses efforts de cohabitation avec les quartiers avoisinants. Pour souligner cette transition, le CRC porte maintenant le nom de Comité de Cohabitation Port-Communauté (CCPC).

Le mandat révisé du CCPC se décline ainsi :

- Créer un espace de dialogue favorisant des échanges en continu entre le Port de Québec et les représentants de la communauté;
- Favoriser la prise en compte des intérêts, attentes et préoccupations de la communauté dans la gestion des projets et activités se déroulant sur le territoire du Port de Québec;
- Échanger avec les acteurs du milieu à propos des facteurs favorisant la bonne cohabitation;
- Produire et diffuser une information juste et compréhensible pour la population.

La notion de « cohabitation » est au cœur des modifications apportées. Ainsi, la composition du CCPC a été élargie de façon à accroître la représentativité des groupes concernés par les enjeux de cohabitation, principalement :

- Les utilisateurs et les usagers situés sur le territoire du Port de Québec;
- Le voisinage, notamment du côté du quartier Limoilou;
- La Nation huronne-wendat.

À la fin de l'année 2016, la composition du comité était la suivante :

| Catégorie | Organisme | Nom |
|---|--|------------------------|
| Représentants de l'Administration portuaire | Directeur, responsabilité citoyenne | M. Anick Métivier |
| | Conseillère en conformité environnementale | Mme Marie-Ève Lemieux* |
| Représentants des usagers sur le territoire du Port de Québec | Baie de Beauport, Gestev | M. Philippe Laperrière |
| | À venir (2 membres) | |
| Représentants des groupes environnementaux | Conseil régional de l'Environnement de la Capitale nationale | M. Alexandre Turgeon |
| | Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent | M. Pierre Cazalis |
| | Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches | Mme Hamida Hassein Bey |
| Représentants des groupes socioéconomiques | Coopérative du Quartier Petit-Champlain | Mme Pascale Moisan* |
| | Chambre de commerce et d'industrie du Québec | M. Alain Aubut |
| | Société de développement économique du Saint-Laurent | Mme Nicole Trépanier |

| Catégorie | Organisme | Nom |
|---|--|----------------------|
| Représentants des quartiers avoisinants | Conseil de quartier Maizerets | M. Yvan Ouellet |
| | Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire | M. Alain Samson |
| | Comité des citoyens du Vieux-Québec | M. Michel Bonnette |
| | À venir (2 membres) | |
| Représentants municipaux et gouvernementaux | Communauté métropolitaine de Québec | M. Robert Masson |
| | Ville de Québec | M. Charles Marceau |
| | Ville de Lévis | M. Philippe Meurant* |
| Représentant de la Nation huronne-wendat | À venir (1 membre) | |

* Nouveaux membres en 2016

Les réunions du CCPC sont encadrées par un animateur externe et indépendant. Les tâches de l'animateur et de son équipe incluent principalement la facilitation des échanges, la prise de notes et la rédaction des comptes rendus. Les représentants de Transfert Environnement et Société ayant appuyé les rencontres du comité en 2016 sont :

- M. André Delisle, facilitateur;
- M. Dave Arseneau, rapporteur.

En général, les ordres du jour des réunions du CCPC en 2016 ont suivi la structure suivante :

1. L'approbation, par les membres, de l'ordre du jour et du compte rendu de la réunion précédente;
2. Une présentation sur un sujet d'intérêt particulier, donnée par l'APQ ou par une personne invitée, suivie d'une période d'échanges avec les membres;
3. Un retour systématique sur chaque action de suivi notée à la réunion précédente (compléments d'information demandés par les membres);
4. Un suivi récurrent sur trois points statutaires :
 - Une mise à jour sur le projet Beauport 2020,
 - La présentation des plaintes reçues depuis la dernière réunion,
 - Le suivi de la mesure des particules fines dans la communauté;
5. Des échanges avec les membres sur d'autres sujets d'intérêt.

Pour plus d'information sur le fonctionnement du CCPC

La description du comité et ses règles de fonctionnement sont disponibles sur le site Internet du Port de Québec, à l'adresse suivante :

<http://www.portquebec.ca/communaute/engagement-communautaire/comite-de-relations-avec-la-communaute>

Les comptes rendus sont également mis en ligne à cette même adresse, dans les semaines qui suivent les réunions du CCPC.

2. Activités du comité en 2016

Le CCPC s'est réuni à cinq reprises en 2016, soit les 16 février, 19 mai, 27 septembre, 22 novembre (réunion spéciale) et le 29 novembre.

Voici une synthèse des principales discussions qui se sont tenues à ces réunions.

FÉVRIER

En février, les membres ont assisté à une présentation du programme de certification environnementale de l'industrie maritime appelé « Alliance verte », dont le Port de Québec est membre fondateur et participant actif. Ce programme jouit du support de nombreuses organisations du milieu maritime. Il s'agit d'une initiative volontaire de l'industrie maritime qui permet aux armateurs, aux terminaux et aux ports de mesurer leur performance selon plusieurs critères environnementaux. Les résultats de l'autoévaluation sont ensuite soumis à un vérificateur indépendant, avant d'être rendus publics sur le site Internet de l'Alliance.

Les membres ont posé des questions au représentant de l'Alliance verte, notamment à propos des critères d'évaluation, de la vérification externe des résultats, ainsi que des coûts de participation au programme.

À cette rencontre, l'APQ a effectué un suivi à propos de la Charte environnementale, à la demande des membres. Afin de faciliter l'application sur le terrain des engagements de la Charte, ceux-ci ont été repris dans l'un ou l'autre des documents suivants :

- La Politique environnementale de l'APQ;
- Les baux locatifs signés par les utilisateurs du Port de Québec;
- Le Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC).

MAI

L'APQ a présenté son approche de communication visant à « créer une culture portuaire » dans sa communauté d'accueil. En plus des médias traditionnels, l'APQ mise sur différents moyens pour communiquer :

- Relations directes avec la communauté via le CCPC, la Table de concertation régionale, plusieurs rencontres avec les parties prenantes, l'utilisation des médias sociaux, etc.;
- Le Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC);
- Relations avec les gouvernements fédéral, provincial et municipal;
- Relations publiques et événements;
- Marketing d'affaires, avec la mise à jour de ses outils de communication : image, logo et site Internet.

Les membres du comité ont ainsi pu s'informer sur les orientations prochaines de l'APQ en matière de communication.

Pendant la rencontre, les membres ont posé des questions sur le Plan d'utilisation des sols (PUS) du Port de Québec. Précisément, les membres ont demandé à l'APQ pourquoi le document n'a pas été mis à jour depuis 2001. L'APQ a expliqué qu'elle a l'obligation de mettre à jour le PUS, seulement lorsque l'utilisation prévue d'un secteur est modifiée. Par exemple, le PUS prévoit un usage industriel pour le secteur de l'Anse-au-Foulon; c'est pourquoi l'aménagement d'un terminal de granules à cet endroit n'a pas nécessité de mise à jour. De plus, lorsqu'un projet fait passer un secteur d'un usage plus impactant (industriel, par exemple) vers un usage moins impactant (un parc, par exemple), il n'est pas non plus requis de mettre à jour le PUS. L'inverse ne serait toutefois pas possible sans la mise à jour préalable du PUS accompagnée d'une consultation publique.

Enfin, à la demande du comité, l'APQ a déposé son PUS sur le site Internet du Port de Québec.

SEPTEMBRE

En septembre, l'APQ a rappelé le fonctionnement du PEPC, un passage obligatoire pour tout promoteur qui souhaite réaliser un projet sur le territoire de l'APQ. Le PEPC prévoit :

- Informer le public et s'assurer sa participation pour tous les projets qualifiés;
- Faire appel à des experts indépendants pour évaluer les effets environnementaux de ces projets;
- Tenir compte des commentaires émis par les citoyens et autres parties intéressées.

Trois niveaux de participation du public sont prévus au PEPC. Le niveau est défini par les responsables du programme à l'APQ à l'aide d'une matrice de pointage qui tient compte de la probabilité que le projet suscite un intérêt et de l'incidence du projet sur l'environnement et la communauté.

L'APQ a ensuite présenté l'un des premiers projets à être soumis au PEPC, soit l'aménagement d'un spa nordique à l'Anse-Brown par l'entreprise Strom. Le projet n'étant pas encore annoncé publiquement à ce moment, les membres du comité ont été parmi les premiers informés et consultés à ce sujet.

L'APQ a expliqué aux membres que le projet de spa nordique a été jugé recevable pour être soumis au PEPC, en vertu des raisons suivantes :

- Le projet représente une opportunité de développer un produit d'appel, qui contribuera à favoriser un meilleur achalandage à l'Anse-Brown, un secteur relativement peu fréquenté;
- Le promoteur s'est montré ouvert à adapter son projet au milieu d'accueil, en fonction des préoccupations pouvant émaner des activités d'information et consultation menées auprès de la population.

L'APQ a ensuite présenté les grandes lignes du projet au comité. La rencontre représentait une première occasion de recueillir des commentaires sur le projet. Les membres ont posé plusieurs questions et ont partagé des préoccupations relativement au projet de spa nordique, notamment la crainte d'une « privatisation » partielle du secteur et de la perte de l'accès aux berges. Certains membres ont aussi posé des questions sur la justification du projet à cet endroit.

En raison du besoin des membres de disposer de plus de temps pour échanges sur ce projet, il a été convenu de prévoir une deuxième rencontre sur le projet de spa nordique. En outre, l'APQ a choisi de reporter les portes ouvertes sur le projet, initialement prévues en octobre, afin de se laisser le temps d'acheminer les commentaires du comité au promoteur et à ce dernier d'y donner suite.

NOVEMBRE

La rencontre additionnelle sur le projet de spa nordique s'est tenue en novembre. L'APQ a présenté aux membres les mesures proposées pour répondre aux préoccupations exprimées à la rencontre précédente, principalement :

- La présentation par l'APQ de la vision d'ensemble pour l'Anse-Brown mettant en valeur l'histoire ainsi que le patrimoine maritime et portuaire de Québec;
- L'engagement de conserver le centre d'interprétation à son emplacement actuel;
- L'aménagement d'un sentier fluvial à l'avant du bâtiment (côté fleuve) pour assurer l'accès public aux berges;
- Le rapprochement de la piste cyclable vers l'Anse-Brown pour encourager la fréquentation du public.

L'APQ a informé le comité que des portes ouvertes seraient organisées par le promoteur, suivies du dépôt de l'étude des effets environnementaux sur le site Internet du Port de Québec et de la période de commentaires par le public. Les membres ont partagé à nouveau leurs opinions et leurs préoccupations sur le projet. Le comité a aussi proposé d'autres mesures pour bonifier le projet, principalement :

- Améliorer l'architecture du bâtiment pour qu'il soit plus intéressant au niveau visuel;
- Mettre des efforts supplémentaires pour bien intégrer le projet dans ce milieu de grande valeur;
- Évaluer la possibilité de laisser une bande de 50 à 75 mètres d'espace public entre le bâtiment et la bordure du fleuve;
- Développer un projet à vocation communautaire et éducative à l'Anse-Brown au lieu d'un spa à vocation privée.

L'APQ a noté l'ensemble des commentaires exprimés, et a indiqué qu'ils seraient considérés dans le cadre du PEPC.

Dans un autre ordre d'idées, le comité a suivi l'évolution du projet Beauport 2020 tout au long de l'année 2016. Plus spécifiquement, la réunion de novembre a été l'occasion pour les membres de s'informer sur les résultats de l'étude d'impact environnemental (ÉIE) de ce projet.

L'APQ a repassé les impacts évalués et les mesures de mitigation prévues pour les principales composantes valorisées de l'environnement (CVE) : qualité de l'air, sédiments, eaux de surface et souterraines, faune, usages du territoire, etc. Elle a présenté les prochaines étapes, qui dépendent de l'obtention des autorisations en 2017. Cela représente donc un échéancier hypothétique :

- **2017 : date visée pour l'obtention des autorisations;**
- 2018 : octroi des contrats;
- 2018-2019 : construction du nouveau quai;
- 2020-2021 : aménagement de l'arrière-quai et de la plage;
- À partir de 2020 : exploitation portuaire.

Les membres ont eu l'occasion de poser plusieurs questions sur le projet Beauport 2020 et sur les impacts évalués. Les questions ont porté sur différents aspects du projet : la Baie-de-Beauport, la décontamination des sédiments, les coûts et les retombées économiques, la gestion des poussières, la prise en compte des normes du Québec, le transport, les hydrocarbures, etc.

THÈMES RÉCURRENTS : MESURES DES PARTICULES FINES ET PLAINTES

Tout au long de l'année, les membres ont pu suivre la mesure des particules fines à la station d'échantillonnage située dans le quartier Limoilou, sur la 2^e avenue. En 2016, aucun dépassement de la norme n'a été noté à cette station. Les données sont publiques et disponibles à l'adresse suivante : <http://www.portquebec.ca/communaute/developpement-durable/particules-fines>

Les membres ont également réalisé un suivi des plaintes formulées à l'APQ. En 2016, les plaintes reçues par l'APQ ont surtout concerné le bruit, les poussières ainsi que des nuisances visuelles. Lorsqu'elle reçoit une plainte, l'APQ se rend habituellement sur place pour identifier la source et corriger la situation, s'il y a lieu. Dans certains cas, la plainte n'est pas liée aux activités du Port de Québec.

3. Résultats obtenus

Les activités du CCPC en 2016 ont permis à ses membres d'être informés sur les activités et les projets qui ont lieu sur les terrains du Port de Québec. Les comptes rendus des rencontres sont maintenant rendus publics sur le site Internet du Port de Québec, ce qui permet à l'ensemble de la communauté de s'informer.

Les rencontres sont des moments riches en échanges. Les membres ont l'occasion de poser leurs questions à l'APQ, demander des compléments d'information, émettre des opinions et proposer des idées. Tel qu'écrit dans le document de statuts, mandat et fonctionnement du CCPC, l'APQ s'est engagée à considérer et à évaluer les suggestions émises par les membres et à rendre compte des résultats.

La diversité des membres du comité, qui proviennent du milieu environnemental, socioéconomique, municipal, citoyen et industriel, permet de transmettre ces différents points de vue à l'APQ, dans le but de favoriser la bonne cohabitation du Port de Québec avec son voisinage. En 2016, deux nouveaux membres se sont joints au comité, ajoutant ainsi de nouveaux points de vue aux discussions.

De façon plus concrète, voici quelques-unes des idées et suggestions partagées par les membres du comité en 2016 :

- Les membres ont suggéré à l'APQ de tenir plus souvent des portes ouvertes, comme celles tenues en 2015, estimant qu'elles permettent de rejoindre un large public et d'informer la communauté sur les activités du Port de Québec. L'APQ a pris bonne note de cette suggestion.
- Le comité a demandé que le Port de Québec dépose sur son site Internet différents documents, dont le plan d'utilisation des sols (PUS), ainsi que l'état d'avancement du Plan d'action de développement durable (PADD) 2014-2015. L'APQ a déjà déposé le PUS et s'est engagée à faire de même pour l'état d'avancement du PADD 2014-2015.
- Les membres ont demandé des compléments d'information sur divers sujets, par exemple la gestion des eaux usées dans les zones portuaires et par les plaisanciers, la Charte environnementale de l'APQ, etc. Ces suivis sont notés aux comptes rendus et sont systématiquement ramenés aux réunions suivantes afin de répondre aux demandes formulées.
- Les membres ont proposé plusieurs sujets de discussion pour les prochaines rencontres du CCPC, incluant :
 - Les relations avec les médias (sujet abordé à la réunion de février 2016);
 - Le prochain Plan d'action de développement durable pour la période 2017-2022 (sujet à venir);
 - Les zones industrialo-portuaires (sujet à venir);
 - La Table de concertation régionale (sujet à venir);
 - Le bilan de la consultation sur le bassin Louise (sujet à venir).
- Suite à la présentation du projet de spa nordique à la rencontre de septembre, les membres ont souhaité une réunion supplémentaire afin de discuter plus en profondeur de ce projet. Cette réunion a eu lieu en novembre. Les nombreux commentaires exprimés à ces deux rencontres ont été considérés dans le cadre du PEPC. De plus, le promoteur du projet a planifié des mesures concrètes suite à ces réunions, notamment l'aménagement d'un sentier fluvial pour favoriser l'accès aux berges.

Finalement, le comité a produit son premier rapport annuel. Ce document sera diffusé aux parties prenantes du milieu pour faire connaître le fonctionnement et les activités du CCPC et pour encourager la population à s'informer sur les activités du Port de Québec avec l'information rendue disponible, notamment sur son site Internet.

4. Perspectives 2017

Les activités du CCPC se poursuivront en 2017, avec quatre rencontres déjà planifiées aux dates suivantes, soit les 16 février, 16 mai, 19 septembre et le 28 novembre.

Les membres du comité ont suggéré plusieurs sujets dont ils souhaitent discuter lors de ces prochaines réunions :

- Présentation du deuxième plan d'action de développement durable de l'APQ pour la période 2017-2022;
- Prochaines étapes suite à la consultation publique réalisée pour le bassin Louise;
- Explications sur le fonctionnement de la Table de concertation régionale et de la zone industrialo-portuaire;
- Présentation de l'état d'avancement de l'étude globale sur la qualité de l'air dans le quartier Limoilou.

Par ailleurs, le CCPC continuera d'être informé régulièrement sur les plaintes formulées, la mesure des particules fines dans la communauté, ainsi que l'avancement du projet Beauport 2020. D'autres sujets s'ajouteront à cette liste selon les projets et les activités du Port de Québec à venir en 2017, et de l'intérêt des membres du comité.

En parallèle, les efforts se poursuivront pour compléter la composition du comité en comblant les postes vacants :

- 2 représentant(e)s des usagers et des utilisateurs sur les terrains du Port de Québec;
- 2 représentant(e)s des quartiers avoisinants non représentés, soit le Vieux-Limoilou et Lairet;
- 1 représentant de la Nation huronne-wendat.

Grâce à l'expertise de l'ensemble de ses membres, le CCPC pourra continuer à jouer son rôle en 2017 :

- S'informer sur les projets et les activités qui se déroulent sur les terrains du Port de Québec;
- Partager les intérêts, les attentes et les enjeux de la communauté avec l'APQ;
- Échanger sur les facteurs favorisant une bonne cohabitation entre le Port de Québec et le milieu avoisinant.

Finalement, à la prochaine réunion, les membres auront l'occasion de partager leur appréciation du fonctionnement du comité. Selon les résultats obtenus, d'autres changements pourront être apportés au CCPC, dans un but d'amélioration continue.

5. Pour plus d'information sur les activités du CCPC

Les règles de fonctionnement du CCPC et les comptes rendus des réunions peuvent être consultés sur le site Internet du Port de Québec, à l'adresse suivante : <http://www.portquebec.ca/communaute/engagement-communautaire/comite-de-relations-avec-la-communaute>

Pour toute autre demande d'information sur le CCPC, vous pouvez contacter l'APQ ou la firme Transfert Environnement et Société aux coordonnées ci-dessous :

Administration portuaire de Québec

M. Anick Métivier, Directeur, responsabilité citoyenne
418 266-0760
anick.metivier@portquebec.ca

Transfert Environnement et Société

M. André Delisle, facilitateur du CCPC
418 872-8110
adelisle@transfertconsult.ca